Statistics Canada Statistique Canada

FORMULE 6

RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE, 1981

CR

RÉSERVÉ AU RECENSEUR

Résidence de l'exploitant agricole

PROV.	C.É.F. Nº	S.D. Nº	NV
001	002	003	

MÉN. Nº	Quest. agr. Nº	Réservé au Bureau	
004	005	006	007

Siège de l'exploitation: 008 ☐ même S.D. que la résidence

OU

PROV.	C.É.F. Nº	S.D. Nº	NV
009	010	011	

To English-speaking persons:

If this questionnaire in the French language has been left with you in error, and you wish to complete a questionnaire in English, please call the long distance operator and ask for ZENITH 0-1981 starting May 28th 9 a.m. to 9 p.m. You will then be connected to the nearest Census office, without charge. That office will arrange for the English version of the questionnaire to be delivered to you.

Caractère légal et obligatoire

Le recensement du Canada est mené en vertu de la Loi sur la statistique qui oblige chacun à fournir les renseignements demandés.

Confidentialité

Les renseignements fournis demeureront confidentiels et ne serviront qu'à produire des statistiques. Personne ne verra vos réponses sauf des employés assermentés de Statistique Canada. Les personnes assermentées en vertu de la Loi sur la statistique s'exposent à des poursuites et sanctions si elles dévoilent des renseignements personnels fournis lors du recensement.

DIRECTIVES

1. Remplissez ce questionnaire si vous exploitez une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole dont les ventes de produits agricoles se sont élevées à $250 ou plus au cours des douze derniers mois.
2. L'exploitation comprend toute la superficie que vous exploitez, quel qu'en soit le propriétaire et l'emplacement.
3. La production agricole comprend l'un ou l'autre des produits suivants:
   - bétail et volailles
   - produits laitiers et œufs
   - grandes cultures
   - fruits ou légumes
   - champignons, produits de serre et de pépinière
   - animaux à fourrure
   - miel et cire d'abeille
   - produits de l'érable
4. Répondez à toutes les questions qui se rapportent à votre exploitation. Mettez un "X" dans les cases "Oui", "Non" et "Aucun(e)" quand il y a lieu.
5. Si possible, consultez vos dossiers; autrement, donnez une estimation aussi précise que possible.
6. N'indiquez pas les fractions, sauf quand on le demande.
7. Si vous avez besoin de renseignements, demandez à la téléphoniste de composer ZENITH 0-1981; vous serez alors mis en communication, sans frais, avec le bureau de recensement le plus près.

Nota:

1. Si vous désirez déclarer la superficie en unités métriques, cochez la case "Métrique" ci-dessous et donnez vos réponses en unités métriques (hectares au lieu d'acres, mètres carrés au lieu de pieds carrés).

"Métrique" ☐ 024

2. Dans certaines régions du Québec, la superficie des terres est exprimée en arpents. Si votre exploitation se trouve dans une de ces régions, cochez la case "Arpents" ci-dessous et donnez vos réponses en arpents.

"Arpents" ☐ 025

BOOK IN FORMATION

VEUILLEZ REMPLIR CE QUESTIONNAIRE, LE 3 JUIN 1981 ET LE CONSERVER JUSQU'À CE QUE LE RECENSEUR PASSE LE REPRENDRE.
NE L'ENVOYEZ PAS PAR LA POSTE.

Section 1 — EXPLOITANT ET RÉSIDENCE, LE 3 JUIN 1981

- L'exploitant est la personne qui prend au jour le jour les décisions nécessaires à la bonne marche de l'exploitation.
- S'il s'agit d'une exploitation agricole en nom collectif, écrivez le nom et l'adresse d'un des associés (voir la question 4 pour les autres associés).
- Assurez-vous qu'un seul questionnaire agricole soit rempli pour cette exploitation.

1. Nom et adresse postale de l'exploitant (propriétaire, locataire ou gérant)

245 Nom de famille (en lettres moulées)

246 Prénoms (en lettres moulées)

247 Case postale, route rurale, chemin ou rue

248 Bureau de poste

249 Code postal — 250 Ind. rég. — Numéro de téléphone

2. Quel âge avez-vous (l'exploitant) eu à votre dernier anniversaire? *(Faites un "X" dans la case appropriée.)*

01 ☐ 15 - 19 ans	04 ☐ 30 - 34 ans	07 ☐ 45 - 49 ans	10 ☐ 60 - 64 ans	026
02 ☐ 20 - 24 ans	05 ☐ 35 - 39 ans	08 ☐ 50 - 54 ans	11 ☐ 65 - 69 ans	
03 ☐ 25 - 29 ans	06 ☐ 40 - 44 ans	09 ☐ 55 - 59 ans	12 ☐ 70 ans et plus	

3. Combien de mois avez-vous (l'exploitant) habité cette exploitation durant les 12 derniers mois? *(Faites un "X" dans la case appropriée.)*

1 ☐ 9 - 12 mois
2 ☐ 5 - 8 mois
3 ☐ 4 mois ou moins
4 ☐ Ne l'ai pas habitée

027

4-3200-33.2: 27-7-80 B101760

Section II – FORME JURIDIQUE, LE 3 JUIN 1981

029

4. Faites un (x) dans la case qui décrit le mieux cette exploitation:

1 ☐ Ferme individuelle ou familiale (à l'exception des sociétés en nom collectif et des corporations). ——➤ Passez à la Section III

Société en nom collectif:

2 ☐ avec convention écrite, ou

3 ☐ sans convention écrite (entente verbale)

- Inscrivez le nom et l'adresse de l'associé dans l'espace ci-dessous. S'il y a plus d'un associé, utilisez la section "Remarques" à la fin du questionnaire.
- Assurez-vous qu'un seul questionnaire agricole soit rempli pour l'exploitation d'une société en nom collectif.

Corporation (compagnie juridiquement constituée):

4 ☐ dont la plupart des actions appartiennent à vous et à votre famille, ou

5 ☐ dont la plupart des actions appartiennent à d'autres personnes ou entreprises.

- Inscrivez le nom et l'adresse du siège social de la corporation ci-dessous.

Autres formes juridiques:

6 ☐ Institution

7 ☐ Pâturage communautaire

8 ☐ Colonie huttérite

9 ☐ Autre – *(précisez)* _____

- Inscrivez le nom et l'adresse de l'établissement ci-dessous.

251 Nom (en lettres moulées)

252 Adresse postale (en lettres moulées) Case postale, route rurale, chemin ou rue

253 Bureau de poste | 254 Code postal

Section III – EMPLACEMENT, SUPERFICIE ET VALEUR, LE 3 JUIN 1981

5. Emplacement

- Inscrivez séparément chaque lot, section ou partie de section. **Comptez** toute terre exploitée, qu'elle vous appartienne ou qu'elle soit prise en location à bail ou autrement.
- **Ne comptez pas** les terres **données** en location.
- **Ne comptez pas** les terres qui sont utilisées en vertu d'un permis ou d'un droit de pacage par tête de bétail (pâturage communautaire, terres de la Couronne, etc.).
- Indiquez toujours en premier lieu la parcelle où se trouve le siège de l'exploitation (principaux bâtiments ou entrée principale).
- Si un gérant de ferme exploite une terre appartenant à son employeur, indiquez la terre comme étant possédée en propre. Si l'employeur **prend** la terre en location (à bail ou autrement), il faut l'indiquer comme telle.
- Dans les régions où il est possible de fournir une description de la terre, assurez-vous que cette description est précise et complète afin qu'on puisse localiser la terre sur une carte.
- Si vous manquez d'espace, utilisez la section "Remarques" à la fin du questionnaire ou joignez une feuille distincte.

SUPERFICIE ET DESCRIPTION DE LA TERRE QUE VOUS EXPLOITEZ

Quart de section et section ou N° du lot	Township ou canton	Rang ou concession	Méridien *(Provinces de l'Ouest seulement)*	Possédée en propre; prise en location à bail ou autrement *(précisez)*		Superficie en acres
				possédée en propre	prise en location	
Siège ➔				☐	☐	
				☐	☐	
				☐	☐	
				☐	☐	
				☐	☐	
				☐	☐	
				☐	☐	
				☐	☐	
				☐	☐	
				☐	☐	

6. Quelle est la **superficie totale** des terres que vous **exploitez?** 030

(Ce chiffre doit correspondre au total des superficies énumérées à la question 5) 031

7. a) Superficie **possédée** en propre. (**Ne comptez pas** les terres **données** en location) 032

b) Superficie **prise en location à bail ou autrement** (**Comptez** les terres que vous exploitez à la part) . . . . .

(La somme de a) et b) doit donner la superficie totale déclarée à la question 6)

(dollars seulement)

8. Quelle est la valeur marchande estimative des bâtiments et de la terre que vous exploitez? (**Comptez** la valeur des logements de la ferme et la valeur de la terre et des bâtiments pris en location.) . . . . . 033 $

Section IV — SUPERFICIE DES GRANDES CULTURES, 1981

- Indiquez la superficie totale des différentes cultures semées (ou devant l'être) pour la récolte en **1981**, même si elles ont été semées ou plantées au cours d'une année précédente.
- Si vous comptez semer plus d'une culture sur la même superficie pour récolte en 1981, déclarez chacune des cultures. Donnez les détails dans la section "Remarques" à la fin du questionnaire afin que la terre ne soit pas comptée deux fois.
- Indiquez les superficies à l'acre près.

	Acres
CÉRÉALES	
9. Blé de printemps *(sauf le blé dur ou le blé d'utilité générale)*	034
10. Blé dur	035
11. Blé d'utilité générale (Provinces de l'Ouest seulement)	036
12. Blé d'hiver (semé l'automne dernier)	037
13. Avoine-grain *(déclarez l'avoine à couper pour le fourrage vert, le foin ou l'ensilage à la question 28)*	038
14. Orge-grain *(déclarez l'orge à couper pour le fourrage vert, le foin ou l'ensilage à la question 29)*	039
15. Mélanges de céréales-grain (deux céréales ou plus semées ensemble)	040
16. Maïs-grain *(déclarez le maïs à ensilage à la question 25 et le maïs sucré à la question 61)*	041
17. Seigle-grain d'automne (semé l'automne dernier)	042
18. Seigle-grain de printemps	043
19. Sarrasin	044
GRAINES OLÉAGINEUSES	
20. Lin	045
21. Soja	046
22. Tournesol	047
23. Colza (Canola)	048
24. Moutarde	049
FOIN ET CULTURES FOURRAGÈRES	
25. Maïs à ensilage	050
26. Luzerne et mélanges à la luzerne coupés ou à couper pour le foin, l'ensilage ou la semence	051
27. Tout autre foin cultivé coupé ou à couper pour le foin, l'ensilage ou la semence *(sauf la luzerne et les mélanges à la luzerne)*	052
28. Avoine à couper pour le fourrage vert, le foin ou l'ensilage	053
29. Autres cultures fourragères (à couper pour le fourrage vert, le foin ou l'ensilage) Précisez	054
AUTRES CULTURES	
30. Pommes de terre cultivées surtout pour la vente	055
31. Tabac	056
32. Betteraves sucrières cultivées pour le sucre	057
33. Pois secs de grande culture *(déclarez les pois en conserve à la question 57)*	058
34. Haricots secs de grande culture	059
35. Autres plantes de grande culture (à partir de la liste ci-dessous, cochez la case de chaque type de grande culture et inscrivez le code et la superficie dans les espaces appropriés)	Code →

Culture	Code	Culture	Code
☐ Alpistes des canaries	060	☐ Carthame	065
☐ Fèves (gourganes ou féveroles)	061	☐ Gazon cultivé pour la vente	066
☐ Lentilles	062	☐ Sorgho	067
☐ Millet	063	☐ Triticale	068
☐ Plantes-racines fourragères	064	☐ Autres *(précisez ci-dessous)*	069

RÉSERVÉ AU RECENSEUR

Section V — CULTURES SPÉCIALES, 1981

ARBRES FRUITIERS

36. Avez-vous 25 arbres fruitiers ou plus dans cette exploitation?
Non ☐ → Passez à la question 44
Oui ☐ → Répondez aux questions 37 à 43

- Ne comptez pas les arbres abandonnés.
- Inscrivez le nombre et la superficie des autres arbres fruitiers dans la section "Remarques" à la fin du questionnaire.

Inscrivez le nombre d'arbres et la superficie qu'ils occupent:
(au dixième d'acre près)

	Nombre d'arbres		Superficie totale tous âges
	D'âge non productif	D'âge productif	
37. Pommiers	070 *nombre*	071 *nombre*	072 acres .10
38. Poiriers	073	074	075 acres .10
39. Pruniers	076	077	078 acres .10
40. Cerisiers (cerises douces)	079	080	081 acres .10
41. Cerisiers (cerises aigres)	082	083	084 acres .10
42. Pêchers	085	086	087 acres .10
43. Abricotiers	088	089	090 acres .10

PETITS FRUITS CULTIVÉS ET RAISIN (pour la vente)

44. Produisez-vous des petits fruits ou du raisin pour la vente?
Non ☐ → Passez à la question 48
Oui ☐ → Répondez aux questions 45 à 47

Indiquez la superficie récoltée ou à récolter en 1981:
(au dixième d'acre près)

	Acres
45. Fraises	091 .10
46. Raisin	092 .10
47. Autres (framboises, canneberges, bleuets nains, bleuets en corymbe, etc.) . . . *Précisez* _____	093 .10

CULTURE MARAÎCHÈRE (ne comptez pas les produits de serre)

48. Cultiverez-vous cette année des légumes (autres que les pommes de terre) pour la vente (marché du frais, de la mise en conserve, de la congélation ou toute autre transformation)?
Non ☐ → Passez à la question 64
Oui ☐ → Répondez aux questions 49 à 63

Indiquez la superficie des légumes suivants, récoltés ou à récolter en **1981** pour la vente:
(Si vous comptez récolter plus d'une culture sur la même superficie en **1981**, déclarez chacune des cultures. Donnez les détails dans la section "Remarques" à la fin du questionnaire afin que la superficie ne soit pas comptée deux fois).

(au dixième d'acre près)	Acres
49. Asperges	094 .10
50. Haricots jaunes ou verts (mange-tout)	095 .10
51. Betteraves	096 .10
52. Brocoli	097 .10
53. Choux	098 .10
54. Carottes	099 .10
55. Choux-fleurs	100 .10
56. Concombres	101 .10
57. Pois verts	102 .10
58. Laitue	103 .10
59. Oignons (secs)	104 .10
60. Rutabagas (navets)	105 .10
61. Maïs sucré	106 .10
62. Tomates	107 .10

63. Autres (à partir de la liste ci-dessous, cochez la case de chaque légume cultivé, inscrivez le code et la superficie dans les espaces appropriés)

Culture	Code	Acres
☐ Choux de Bruxelles	108	.10
☐ Melons brodés (cantaloups)	109	.10
☐ Céleri	110	.10
☐ Oignons verts (échalotes)	111	.10
☐ Autres melons	112	.10
☐ Panais	113	.10
☐ Piments	114	.10
☐ Citrouilles	115	.10
☐ Radis	116	.10
☐ Rhubarbe	117	.10
☐ Épinards	118	.10
☐ Courges	119	.10
☐ Courgettes	120	.10
☐ Autres *(précisez ci-dessous)*	121	.10

SERRES, CHAMPIGNONS, PRODUITS DE PÉPINIÈRE (pour la vente)

64. Avez-vous une serre ou cultivez-vous des champignons ou des produits de pépinière pour la vente?
Non ☐ → Passez à la section VI
Oui ☐ → Répondez aux questions 65 à 67

Indiquez la superficie occupée en **1981** par les:

65. Produits de pépinière (**y compris** la superficie cultivée en fleurs à couper, bulbes, arbustes, arbres, vignes, plantes ornementales, etc. à l'extérieur. *Déclarez le gazon à la question 35)*	122 acres .10
66. Serres (verre, plastique ou autre couverture)	123 pieds carrés
67. Champignonnières	124 pieds carrés

RÉSERVÉ AU RECENSEUR

Section VI – UTILISATION DE LA TERRE EN 1981

		Acres
68. Superficie en culture à récolter en **1981** *(total des superficies déclarées aux questions 9 à 35, 37 à 43, 45 à 47, 49 à 63 et 65, moins la superficie des secondes récoltes)*	125	
69. Terre améliorée pour le pâturage (y compris le pâturage ou pacage amélioré par ensemencement, drainage, irrigation, fertilisation, débroussaillage ou désherbage. **Ne comptez pas** la superficie à couper cette année pour le foin, l'ensilage ou la semence)	126	
70. Jachère (terre qui ne produira aucune récolte en **1981,** mais qui sera travaillée, sarclée ou pulvérisée pour combattre les mauvaises herbes ou conserver l'humidité; **ne comptez pas** les superficies inexploitées qui n'ont pas été cultivées ou pulvérisées depuis plus d'une année)	127	
71. Autre terre améliorée (bâtiments, cours de ferme, chemins, jardins potagers, terre inexploitée, etc.)	128	
72. Terre à bois (boisés, cultures d'arbres de Noël, érablières, plantations brise-vent, terrains déboisés, etc.)	129	
73. Autre terre non améliorée (prés non améliorés, pâturages naturels, fondrières, marécages, etc.)	130	
74. Total des questions 68 à 73 *(doit correspondre à la superficie totale de l'exploitation, question 6)*	131	

Section VII – SUPERFICIE RÉCOLTÉE EN SEMENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES EN 1980

75. Avez-vous récolté en **1980** des semences de graminées, de trèfle ou de luzerne?
- Non ☐ ⟶ Passez à la section VIII
- Oui ☐ ⟶ Répondez aux questions 76 à 83

Déclarez seulement la superficie cultivée que vous avez effectivement récoltée pour la semence.

		Superficie récoltée 1980		Superficie récoltée 1980
76. Luzerne	132	acres	136	acres
77. Trèfle d'alsike	133	acres	137	acres
78. Brome	134	acres	138	acres
79. Fétuque rouge traçante	135	acres	139	acres
80. Trèfle rouge				
81. Mélilot (trèfle d'odeur)				
82. Fléole (mil)				
83. Autres *(précisez)*				

Section VIII – ENGRAIS UTILISÉ, 1980

84. Avez-vous épandu de l'engrais chimique dans cette exploitation en **1980?** (À part la chaux)
- Non ☐ ⟶ Passez à la section IX
- Oui ☐ ⟶ Répondez aux questions 85 à 87

Les superficies ne doivent être comptées qu'une seule fois, quel qu'ait été le nombre d'épandages dans l'année.

		Superficie fertilisée 1980		Nombre total de tonnes utilisées en 1980
85. Superficie totale des terres en culture fertilisées (non compris le foin cultivé et le pâturage amélioré)	140	acres	141	tonnes
86. Superficie totale en foin cultivé fertilisée (non compris le pâturage amélioré)	142	acres	143	tonnes
87. Superficie totale en pâturage amélioré fertilisée	144	acres	145	tonnes

Section IX – PULVÉRISATION ET POUDRAGE, 1980

88. Avez-vous eu recours à la pulvérisation ou au poudrage chimiques de votre terre ou de vos cultures en **1980?** (**Comptez** les herbicides, insecticides, fongicides, **ne comptez pas** le traitement des semences).
- Non ☐ ⟶ Passez à la section X
- Oui ☐ ⟶ Répondez à la question 89

Comptez les terres en culture, pâturage, jachère, etc., y compris les applications sur commande.

		Superficie pulvérisée ou poudrée en 1980
89. Superficie pulvérisée ou poudrée en **1980:**		
a) contre les mauvaises herbes et les broussailles	146	acres
b) contre les insectes et les maladies	147	acres

Section X – IRRIGATION

(**y compris** l'irrigation faite sur commande)

90. Y a-t-il dans cette exploitation, un système d'irrigation qui permet d'arroser les cultures par des moyens artificiels ou contrôlés? (**Ne comptez pas** les fossés et les systèmes qui servent exclusivement au drainage) Non ☐ Oui ☐ 148

			Superficie irriguée
91. Superficie totale irriguée en **1980** (les superficies ne doivent être déclarées qu'une seule fois, peu importe le nombre de fois qu'elles ont été irriguées)	Aucune ☐	149	acres
		150	acres
92. Quelle partie de la superficie totale irriguée en **1980** l'a été au moyen d'appareils d'aspersion?	Aucune ☐		

Section XI – BÉTAIL DANS L'EXPLOITATION, LE 3 JUIN 1981

- **Comptez** tous les animaux qui se trouvent dans cette exploitation, quel qu'en soit le propriétaire.
- **Ne comptez pas** le bétail qui vous appartient, mais qui est gardé dans une ferme, un ranch ou un parc d'engraissement exploité par autrui.
- **Comptez** tous les animaux qui vous appartiennent, mais qui sont en pacage dans un pâturage communautaire ou public.

GROS BOVINS ET VEAUX

93. Y a-t-il des gros bovins ou des veaux dans cette exploitation? ☐ Non ⟶ Passez à la question 96 ☐ Oui ⟶ Répondez aux questions ci-dessous

		Réservé au bureau 151	Nombre
a) Taureaux de 1 an et plus (mâles non castrés ou châtrés)		152	
b) Vaches (toutes les vaches et taures ayant vêlé au moins une fois):	(i) principalement pour la production laitière	153	
	(ii) principalement pour la boucherie	154	
c) Génisses de 1 an et plus (n'ayant jamais vêlé):	(i) destinées à l'élevage de bovins laitiers	155	
	(ii) destinées à l'élevage de bovins de boucherie	156	
	(iii) destinées à la boucherie	157	
d) Bouvillons de 1 an et plus (mâles castrés ou châtrés)		158	
e) Veaux de moins de 1 an		159	
94. Total, gros bovins et veaux (nombre total déclaré aux questions a) à e) ci-dessus)		160	

	Nombre
95. Parmi les gros bovins et les veaux déclarés ci-dessus, combien pesant 500 livres (225 kg) et plus sont engraissés pour la boucherie?	161

PORCS

96. Y a-t-il des porcs dans cette exploitation? ☐ Non ⟶ Passez à la question 98 ☐ Oui ⟶ Répondez aux questions ci-dessous

		Réservé au bureau 162	Nombre
a) Verrats de reproduction de 6 mois et plus		163	
b) Truies de reproduction et jeunes truies pleines		164	
c) Tous les autres porcs:	(i) moins de 45 livres (20 kg)	165	
	(ii) 45 à 130 livres (20 à 60 kg)	166	
	(iii) plus de 130 livres (60 kg)	167	
97. Total, porcs (nombre total déclaré aux questions a) à c) ci-dessus)		168	

MOUTONS

98. Y a-t-il des moutons ou des agneaux dans cette exploitation? ☐ Non ⟶ Passez à la question 100 ☐ Oui ⟶ Répondez aux questions ci-dessous

	Nombre
a) Brebis, béliers et mâles castrés, de 1 an et plus	169
b) Agneaux de moins de 1 an	170
99. Total, moutons et agneaux (nombre total déclaré aux questions a) et b) ci-dessus)	171

AUTRES ANIMAUX ET ABEILLES

100. Y a-t-il d'autres animaux dans cette exploitation? ☐ Non ⟶ Passez à la section XII ☐ Oui ⟶ Répondez aux questions 101 et 102

	Nombre
101. Chevaux et poneys (tous âges)	172

102. Autres animaux (à partir de la liste ci-dessous, cochez la case de chaque espèce élevée et inscrivez le code et le nombre dans les espaces appropriés)

Nom	Code	Nombre
☐ Chèvres	173	
☐ Lapins	174	
☐ Chinchillas	175	
☐ Visons	176	
☐ Renards	177	
☐ Colonies d'abeilles (déclarez toutes celles qui vous appartiennent)	178	
☐ Autres (précisez ci-dessous)	179	

_____

Section XII – VOLAILLES, LE 3 JUIN 1981

- **Comptez** toutes les volailles dans cette exploitation, quel qu'en soit le propriétaire.
- **Ne comptez pas** les volailles qui vous appartiennent, mais qui sont gardées dans une ferme ou un ranch exploité par autrui.

103. Y a-t-il des volailles dans cette exploitation? Non ☐ ⟶ Passez à la section XIII / Oui ☐ ⟶ Répondez aux questions 104 à 109

	Nombre
POULES ET POULETS	
104. a) Poules et poulettes, **de 20 semaines et plus**, gardées pour la ponte	180
b) Poulettes et poussins, **de moins de 20 semaines**, destinés à la ponte	181
c) Tous les autres poulets (coqs, poussins, poulets à griller, à rôtir ou à frire, etc.)	182
105. Total, poules et poulets (nombre total déclaré aux questions a) à c) ci-dessus)	183
AUTRES VOLAILLES	
106. Dindons (tous âges)	184
107. Oies (tous âges)	185
108. Canards (tous âges)	186
109. Autres (faisans, pintades, etc.) ..... *Précisez* _____	187

Section XIII – MACHINES ET MATÉRIEL, LE 3 JUIN 1981

- Déclarez les machines et le matériel qui se trouvent dans cette exploitation **le 3 juin 1981**, quel qu'en soit le propriétaire.
- Si une machine est possédée en co-propriété, elle doit être déclarée seulement si elle est dans cette exploitation.
- **Ne comptez pas** les vieilles machines qui ne servent plus.
- La valeur marchande actuelle est le montant que rapporteraient des machines et du matériel d'à peu près le même âge et le même état, s'ils étaient vendus aux enchères dans votre région.

	Nombre total	Total, valeur marchande actuelle
	188	189 (dollars seulement) $ /00
110. Automobiles	190	191 $ /00
111. Camions de ferme (comptez seulement les camions qui servent à l'exploitation agricole)	192	193 $ /00
112. Tracteurs (autres que les tracteurs de jardin): a) 20 – 49 c.v. (15 – 37kw)	194	195 $ /00
b) 50 – 99 c.v. (38 – 74kw)	196	197 $ /00
c) 100 – 149 c.v. (75 – 111kw)	198	199 $ /00
d) 150 c.v. (112kw) et plus	200	201 $ /00
113. Moissonneuses-batteuses: a) automotrices	202	203 $ /00
b) tractées	204	205 $ /00
114. Andaineuses (déclarez les faucheuses-conditionneuses à la question 117): a) automotrices	206	207 $ /00
b) autres	208	209 $ /00
115. Presses (déclarez les emmeulonneuses à la question 117): a) pour balles de moins de 200 livres (90 kg)	210	211 $ /00
b) pour balles de 200 livres (90 kg) et plus	212	213 $ /00
116. Récolteuses de fourrage		214 $ /00
117. Valeur marchande actuelle des autres machines et matériel (**soulignez** les machines en cause) (Machines de travail du sol, de semis et de plantation; accessoires de tracteurs; faucheuses; conditionneurs; faucheuses-conditionneuses; matériel de pulvérisation; batteuses; récolteuses spécialisées; remorques; outils et machines-outils; matériel d'irrigation portatif; emmeulonneuses; matériel de manutention du grain, du fumier et du fourrage; séchoirs; équipement laitier; etc.)		215 $ /00
118. Valeur totale des machines et du matériel *(Total des valeurs déclarées aux questions 110 à 117)*		

Section XIV – MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE ENGAGÉE, 1980

15 ans et plus – (**Ne comptez pas** le travail ménager ou le travail sur commande).

- Calculez et inscrivez le nombre total de semaines de travail rémunéré en **1980**. *Par exemple, 5 personnes engagées pendant une semaine doivent être déclarées comme 5 semaines de travail.*

		Nombre total de semaines
119. Nombre total de semaines de travail rémunéré en 1980 ..... Aucune ☐	toute l'année	216
	saisonnier	217

Nota: Dans le calcul du nombre total de semaines comptez –
6 jours ou 48 heures comme l'équivalent de 1 semaine
1 mois comme l'équivalent de 4 semaines
1 année comme l'équivalent de 52 semaines.

4–3200–33.2

Section XV – CERTAINES DÉPENSES EN 1980

(Comptez les dépenses faites en **1980** à des fins agricoles dans cette exploitation qu'elles soient déjà acquittées ou à acquitter par vous ou quelqu'un d'autre.)

		Montant (dollars seulement)
120. Loyer des terres agricoles et des bâtiments que vous **prenez** en location: (**Comptez** aussi les taxes que vous acquittez pour la terre et les bâtiments que vous **prenez** en location.)		218 $ /00
a) en argent	Aucun ☐	
b) à la part ou en nature (déclarez la valeur estimative en argent)	Aucun ☐	219 $ /00
121. Salaires versés (en argent) aux travailleurs agricoles engagés. (**Ne comptez pas** les salaires versés pour le travail ménager ou le travail sur commande. **Comptez** toutes les contributions versées au nom de vos employés: Assurance-chômage, Régime de pensions du Canada, Régime des rentes du Québec, Commission des accidents du travail, etc.)	Aucun ☐	220 $ /00
122. Achats d'aliments du bétail et de compléments (y compris le foin)	Aucun ☐	221 $ /00
123. Semences et plants achetés	Aucun ☐	222 $ /00
124. Engrais et chaux achetés	Aucun ☐	223 $ /00
125. Produits agro-chimiques achetés (insecticides, herbicides, fongicides et autres pesticides)	Aucun ☐	224 $ /00
126. Location de machines et travail sur commande	Aucun ☐	225 $ /00
127. Consommation de carburant, d'huile et de lubrifiants pour l'exploitation agricole (**comptez** aussi la part des frais d'automobiles et de chauffage imputables à l'exploitation agricole)	Aucune ☐	226 $ /00
128. Réparation et entretien des machines agricoles (**comptez** aussi la part des frais d'entretien d'automobiles imputables à l'exploitation agricole)	Aucun ☐	227 $ /00
129. Réparation et entretien des bâtiments de ferme et clôtures (**ne comptez pas** les ajouts et les nouveaux bâtiments)	Aucun ☐	228 $ /00
130. Consommation d'électricité aux fins de l'exploitation agricole seulement	Aucune ☐	229 $ /00

Section XVI – PRODUITS DE LA FORÊT ET ENTAILLES D'ÉRABLES

		Valeur (dollars seulement)
131. Valeur des produits forestiers vendus en **1980** (**comptez** les arbres de Noël, le bois de chauffage, le bois à pâte, les billes, les poteaux de clôture, les pilotis, etc. **Ne comptez pas** les produits de l'érable.)	Aucune ☐	230 $ /00
		Nombre
132. Nombre d'entailles d'érables faites au printemps de 1981	Aucune ☐	231

Section XVII – VALEUR DES PRODUITS AGRICOLES VENDUS EN 1980

Comptez:

- les ventes de tous produits agricoles (voir l'instruction no 3, page 1)
- la part des produits vendus qui revient au propriétaire (loyer à la part)
- les paiements de la Commission canadienne du blé reçus en **1980**, peu importe la campagne agricole à laquelle ils s'appliquent
- les avances versées sur le grain entreposé, les ristournes, les prestations d'assurance-récolte, les paiements de stabilisation et les paiements d'appoint
- les paiements reçus des offices ou agences de mise en marché en **1980**
- les ventes directes: étalages routiers, marchés, cueillette par le client, etc.

Ne comptez pas:

- les ventes de biens en capital (par ex., terrain, bâtiments, machinerie)
- les ventes de produits provenant des terres **données** en location
- la valeur des produits forestiers vendus

	Valeur (dollars seulement)
133. Valeur brute totale des produits agricoles vendus en **1980**	232 $ /00

Section XVIII – TRAVAIL HORS EXPLOITATION EN 1980

(**Ne comptez pas** les échanges de services. Convertissez les parties de journées en journées entières, en calculant 8 heures pour 1 journée.)

		Jours
134. Combien de jours avez-vous (l'exploitant) travaillé en dehors de l'exploitation en **1980** à:		
a) des travaux agricoles rémunérés?	Aucun ☐	233
b) des travaux non agricoles rémunérés?	Aucun ☐	234

REMARQUES